



Directeur de la Publication : Loïc RAOULT – Rédacteur : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito

Élections à venir et Covid-19

En faisant application du droit de vote offert à chaque citoyen, l'électeur joue pleinement le rôle fondamental que lui permet notre système démocratique. C'est une opportunité qu'il ne nous faut pas négliger à chaque fois que nous sommes sollicités. Votez, c'est avant tout s'exprimer !

Ainsi, les 20 et 27 juin prochains, se tiendra le double scrutin relatif aux élections départementales et régionales. Les élus municipaux et certains fonctionnaires territoriaux seront mobilisés pour organiser le bon fonctionnement du bureau de vote sur leur commune.

Une organisation adaptée à la crise sanitaire avec :

- la possibilité de mutualiser le secrétaire et le président du bureau de vote lorsque les deux scrutins se déroulent dans la même salle ;
- la vaccination prioritaire (sans être obligatoire) pour les membres du bureau et les fonctionnaires territoriaux y participant ;
- un nombre d'électeurs présents simultanément dans le bureau de vote limité à 3 personnes (un électeur à la table de décharge, un électeur dans l'isoloir et un électeur à la table d'émargement) ;
- 2 procurations par personne et valables pour les deux scrutins simultanés.

Bref, une organisation plus contraignante que d'habitude, et je ne parle pas du casse-tête auquel sont confrontés les collègues dont la commune est traversée par le Tour de France ! Mais à laquelle encore une fois les maires sauront pleinement répondre.

Votre association si nécessaire est à votre service.

Bon courage à tous !

**Loïc RAOULT
Président de l'AMF 22**

INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES

Préfecture des Côtes d'Armor

Calcul du coût moyen départemental par élève des écoles publiques pour l'année scolaire 2021-2022

Vous trouverez en **annexes 1 et 2** le courrier de la Préfecture relatif au calcul du coût moyen départemental par élève des écoles publiques pour l'année scolaire 2021-2022 et **son annexe** (questionnaire relatif aux dépenses inscrites au compte administratif 2020 pour le fonctionnement de-s l'école-s publique-s).

Département des Côtes d'Armor

Appel à projets « Cultures communes en Côtes d'Armor »

Le Département lance une nouvelle édition de l'appel à projets nommé « Cultures communes en Côtes d'Armor » pour soutenir des projets culturels innovants sur vos territoires, qui doivent se dérouler entre le 29 juin et le 25 septembre 2021.

Vous trouverez en **annexe 3**, la **copie du courrier** de Romain BOUTRON, Président du Département, adressé par mail à tous les maires du département, **sur cet appel à projets et le contexte de son lancement**.

L'appel à projets est disponible en ligne sur le site du Département à l'adresse www.cotesdarmor.fr/culturescommunes

ADIL 22

Permanences Juin 2021

Vous trouverez en **annexe 4**, la **liste des permanences** de l'ADIL 22 sur l'ensemble du département pour le mois de juin 2021.

Par mesure de précaution, **toutes les permanences du département s'effectueront uniquement sur rendez-vous**. L'ADIL a mis en place une plateforme de rendez-vous en ligne <http://reservation.adil22.org/> pour simplifier la démarche. Il est demandé aux consultants de se munir d'un masque et d'apporter leur propre stylo.

« *L'ADIL 22 est une association d'accès au droit qui offre aux particuliers une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement.* »

INFORMATION RÉGIONALE

Agence Bretonne de la Biodiversité

4 actualités majeures autour de la biodiversité pour les collectivités bretonnes

L'[Agence Bretonne de la Biodiversité](#) vous informe, à travers le **flyer (annexe 5)**, de **4 actualités majeures pour accompagner les collectivités dans la reconquête de la biodiversité** :

- L'organisation de plusieurs sessions **d'Ateliers** pour aider les porteurs de projets à **démarrer ou consolider un projet en faveur de la biodiversité**. Une diversité d'intervenants vous attend !
- La parution du **Recueil méthodologique : projets territoriaux en faveur de la biodiversité**, comprenant notamment des retours d'expériences d'acteurs bretons ou encore des fiches sur des outils méthodologiques ;

- L'ouverture des candidatures au dispositif « **Territoires Engagés pour la Nature** » en Bretagne depuis le 20 mai. Ce dispositif vise à reconnaître les collectivités volontaires qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité.
- La publication, si le **Tour de France** passe près de chez vous, d'une carte mentionnant les **espaces naturels** qu'il traverse.

Si vous souhaitez recevoir toute l'actualité de la biodiversité bretonne et de ses acteurs (#biodiversitéBZH), n'hésitez pas à vous abonner à la [**Mensuelle de la #biodiversitéBZH**](#) ou à rejoindre cette communauté sur les réseaux **Twitter** et **Linkedin**

INFORMATIONS NATIONALES

Fiscalité locale

L'AMF Nationale a mis à disposition une vidéo explicative rappelant les grandes lignes de la réforme supprimant la taxe d'habitation sur les résidences principales : <https://www.amf.asso.fr/documents-la-reforme-la-taxe-dhabitation-ses-consequences/40455>

Par ailleurs, les états 1259 de fiscalité sont des documents importants qui déterminent les produits fiscaux nécessaires à l'équilibre budgétaire. Les réformes fiscales actuelles ont largement modifié la « maquette » de ces documents fiscaux. C'est pourquoi l'AMF a également réalisé une vidéo expliquant leur contenu.

Deux vidéos sont disponibles, l'une pour les communes : <https://www.amf.asso.fr/documents-comment-lire-les-etats-1259-fiscalite-communes-en-2021-/40685>

et l'autre pour les intercommunalités : <https://www.amf.asso.fr/documents-comment-lire-les-etats-1259-fiscalite-intercommunalites-en-2021-/40683>

Dispositifs de l'État pour l'embauche de jeunes en milieu rural :

VTA ou service civique

Vous trouverez ci-dessous des informations sur deux des dispositifs prévus par l'État pour l'embauche ponctuelle de « jeunes » dans les collectivités en milieu rural dont vous trouverez les **documents de présentation** en annexes 6 et 7.

1- VOLONTAIRES TERRITORIAUX EN ADMINISTRATION

Lors de la dernière réunion de la CCTR en présence de Joël Giraud, secrétaire d'État à la ruralité, il a été évoqué la question des **VOLONTAIRES TERRITORIAUX EN ADMINISTRATION** mis en place dans les cadres conjoints du plan « 1 jeune 1 solution » et de l'agenda rural.

Ce dispositif a pour vocation de permettre à des **étudiants ou des jeunes diplômés** des établissements d'enseignement supérieur (notamment les écoles d'ingénieurs, écoles de management, écoles de design, universités...) de s'orienter par choix vers des postes en collectivités territoriales **rurales** qui ont besoin de cette compétence pour renforcer leur capacité de montage de dossier et d'ingénierie. Le **dispositif prévoit un accompagnement financier (15 000 euros) et administratif des collectivités dans le recrutement sous contrat de droit privé de volontaires**. Les missions confiées aux jeunes doivent permettre un soutien à l'ingénierie (montage de dossier) et faciliter notamment l'accès au plan de relance (montage suivi de projets, recherche de subventions). Le jeune devra avoir un tuteur dans la collectivité. Il s'agit de contrat en alternance de longue durée ou un contrat post-diplômé d'une année minimum. Le VTA cible les étudiants en contrat d'alternance longue ou les jeunes diplômés de bac+2 à bac+5 (jusqu'à 2 ans après l'obtention). L'objectif est, dans un premier temps, de financer 400 postes sur 2021-2022. Des négociations seront menées en loi de finances pour élargir ce nombre.

<https://vta.anct.gouv.fr/>

2- VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

Un nouvel appel à manifestation d'intérêt vient d'être lancé concernant le **DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE** tel qu'il existait auparavant. Il est ouvert aux **jeunes de 54 départements ruraux sans condition de diplôme** afin de leur permettre d'exercer des missions dans les collectivités en faveur de l'intérêt général.

Les communautés de communes et communautés d'agglomération incluant des territoires ruraux dans les départements concernés peuvent candidater à cet appel à manifestation d'intérêt « Jeunes engagés de la ruralité II » du 29 avril 2021, et jusqu'au 13 juillet 2021.

www.service-civique.gouv.fr/page/collectivites-territoriales

Les 52 départements concernés par cette nouvelle édition de l'AMI comprennent les 15 départements retenus lors de la première expérimentation, élargi à l'ensemble des départements dont plus de la moitié de la population réside dans un territoire rural.

Les départements bretons concernés sont les suivants :

Région	Département
BRETAGNE	22 - Côtes-d'Armor
	56 - Morbihan
	29 - Finistère

ARC-Nucléart

Chaque année, le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) et ARC-Nucléart organisent, en partenariat avec l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité, un concours pour la conservation et la restauration de biens culturels majoritairement en bois appartenant à des communes françaises.

L'objet de ce concours est d'aider les communes de France à sauvegarder leur patrimoine culturel.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements en consultant le site internet www.arc-nucleart.fr.

RÉUNIONS À VENIR

18 juin 2021

Réunion d'information en partenariat avec GRDF et le SDE22 sur le thème « **Le gaz, une énergie au service de la transition énergétique** » en visioconférence de **10 h à 12 h**.

N'oubliez pas de vous inscrire via le lien que vous avez reçu par mail

2 juillet 2021

Réunion d'information en partenariat avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor sur le thème « **L'élu et le numérique** » en visioconférence de **10 h à 12 h**.

Réservez dès aujourd'hui la date sur votre agenda